

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

# La réforme des fonds structurels européens

## Déclaration du groupe CGT-FO

Le groupe FO salue le travail réalisé dans le cadre de cette saisine gouvernementale sur les fonds structurels même si le temps trop contraint pour y répondre, n'a pas permis des débats sereins et approfondis sur un sujet tant important que complexe. Le choix calendaire fait que cet avis est présenté juste après la publication des propositions budgétaires de la commission européenne.

Malgré ces contraintes, le travail en section a abouti à un avis globalement acceptées, aussi bien dans son diagnostic que par rapport à ses préconisations. Nous partageons par exemple le souhait d'un démarrage plus rapide de la programmation, d'une meilleure prise en compte du progrès social et de la cohésion territoriale, et d'un meilleur accompagnement des porteurs de projets.

Le groupe FO a voté favorablement cet avis, pour autant nous déplorons un certain nombre d'éléments dont le parti pris de privilégier une approche technique voire technocratique sans se soucier de l'accessibilité du texte aux acteurs les plus concernés, par le déploiement sur le terrain des politiques sociales.

Aujourd'hui, la complexité des procédures fait que les acteurs qui parviennent à mobiliser les fonds structurels sont surtout ceux qui en connaissent et maîtrisent les modalités d'accès. Beaucoup connaissent peu ou mal les procédures d'accès à ces fonds, si bien qu'il existe un nombre important de projets « dormants » qui pourraient être portés par des acteurs de terrain, notamment dans le domaine social, mais qui n'osent pas franchir le pas par manque d'information, d'expertise et de moyens.

Par ailleurs, plutôt que la préservation des dotations budgétaires consacrées aux fonds structurels dans le prochain cadre budgétaire, le groupe FO aurait souhaité que le CESE se prononce notamment pour une augmentation de la part consacrée aux fonds structurels et d'investissement dans le budget européen 2021-2027 et en particulier du fonds social européen (FSE) et de l'initiative européenne pour la jeunesse (IEJ).

En outre, vu l'urgence sociale et la pauvreté dramatique dans de nombreuses Régions ultra périphériques de l'Union Européenne, notamment à Mayotte ou en Guyane, pour FO il est indispensable d'augmenter les budgets qui leur sont alloués, afin de répondre aux engagements pris envers ces départements d'Outre-Mer en matière de justice sociale.

Pour le groupe FO, les fonds structurels sont indispensables ce qui rend la réduction envisagée par la Commission dans ses propositions du 2 mai est tout simplement inacceptable. De ce point de vue, le socle européen des droits sociaux n'a en rien fait bouger les lignes budgétaires et concrètes.

Même s'ils pourraient être mieux mobilisés, les fonds structurels européens constituent une source indispensable d'investissement public, au service des politiques sociales et de la réduction des inégalités.

Au niveau opérationnel, nous regrettons que cet avis pointe les difficultés de certaines Régions à mettre en œuvre la programmation 2014-2020 du FESI (Fonds Européens Structurels et d'Investissement) et au lieu de s'interroger sur la pertinence de l'échelle Région pour la gestion de ces fonds, demande à l'État de les accompagner. Pour le groupe FO, c'est à l'État d'assurer cette mission, dans un souci d'égalité territoriale et républicaine.

Enfin, le groupe FO considère que l'avis aurait dû muscler son message sur la nature des politiques européennes menées depuis plusieurs années. Elles s'inscrivent en effet résolument dans un dogme libéral imposant l'austérité budgétaire, au détriment des besoins d'investissement publics, de la qualité du service public, de la justice sociale et des salariés.

Cette politique est malheureusement au cœur des choix du gouvernement français, qui préfère se défausser de ses responsabilités en ignorant le social et en fustigeant les plus pauvres.